

Règlement intérieur de l'accueil périscolaire

La commune met à votre disposition un accueil périscolaire. Il est installé dans les locaux du restaurant scolaire et fonctionne tous les jours d'école.

L'accueil est assuré par Angelina PERRET titulaire du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), d'un CAP Petite Enfance et en formation BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur).

Les horaires d'ouvertures sont :

- Le matin : 7h30 – 8h35
- Le soir : 16h40 – 19h

Les enfants seront conduits à l'école pour 8h35 et seront pris en charge à 16h40 à l'école.

Pour garantir une qualité de service de l'accueil périscolaire, l'inscription à la semaine est **obligatoire** afin de gérer la préparation du goûter et l'organisation des activités. Pour se faire, une fiche est à compléter à l'accueil périscolaire ou par téléphone au : 02.96.67.38.90

Tous les enfants encore présents à l'école à 16h40 seront systématiquement conduits à l'accueil périscolaire. Les enfants seront pointés à leur arrivée et la soirée sera facturée. Il est impératif de récupérer les enfants pour **19h00**.

Les enfants accueillis s'engagent à respecter le personnel qui l'encadre, les jeux et le matériel mis à disposition et les locaux.

Pour permettre la bonne application des tarifs vous devez fournir en mairie, l'attestation justifiant du versement de l'allocation de rentrée scolaire. Dans le cas contraire, et même si vous êtes allocataire de cette prestation, le tarif le plus élevé vous sera appliqué.

Tarifs pour l'année 2020-2021 :

Sans allocation de rentrée scolaire :

- Matin : 1.61€
- Soir : 2,38€ (goûter fourni par la garderie)

Avec allocation de rentrée scolaire :

- Matin : 1,48€
- Soir : 2,24€ (goûter fourni par la garderie)

Une facture correspondant au nombre de présences, vous sera adressée chaque mois par la Trésorerie de Loudéac.